

Le 8 mai 2024

« Par Système de dépôt électronique »

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : Dossier R-4257-2024
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2024

Chère consoeur,

La présente donne suite à la correspondance d'Énergir datée du 3 mai 2024¹ énonçant ses commentaires sur les sujets d'intervention déposés dans le cadre du dossier en objet. En ce qui concerne les sujets d'intervention annoncés par le GRAME, Énergir souligne à la Régie que son PGEÉ ne comporte pas de programme conjoint avec le Distributeur d'électricité Hydro-Québec visant spécifiquement les clients adhérant à la biénergie et que l'examen du PGEÉ par la Régie devrait se limiter aux propositions d'Énergir.²

À cet égard, tel qu'indiqué dans ses conclusions recherchées concernant les modifications aux programmes du PGEÉ (Sujet I³), le GRAME souhaite avoir l'occasion de questionner Énergir sur l'avancement des discussions avec Hydro-Québec, considérant l'ouverture des témoins d'Énergir à collaborer avec le distributeur d'électricité qui avait été démontrée lors du dernier dossier tarifaire, tel qu'il appert des extraits suivants de la preuve :

¹ [B-0021](#)

² [B-0021](#), p. 2

³ [C-GRAME-0003](#), p. 3 (Sujet I PGEÉ – Modifications aux programmes)

«Q. [175] Les programmes sont accessibles. Mais dans la mesure où le PGEÉ d'Énergir souhaite quand même générer des économies. Puisqu'il y a de plus en plus de clients qui sont à la biénergie, ça ne serait pas opportun d'avoir un programme conjoint qui permettrait à ce client-là de tirer le maximum de ses investissements et puis de pouvoir justement mettre à profit ces économies d'énergie-là?

R. Bien, écoutez, ce n'est pas quelque chose qu'on a regardé à court terme, là, parce que la priorité que nous avons, autant du côté d'Hydro-Québec que d'Énergir, c'était de déployer une offre en biénergie, là, cohérente et simplifiée dans le marché. Ceci étant dit, comme je viens de vous le démontrer, on est en très bonne collaboration avec les collègues chez Hydro-Québec, donc on sera très ouverts à avoir des discussions avec eux là-dessus.»⁴

Et

«3.5. Énergir a-t-elle envisagé un processus d'arrimage des programmes en efficacité énergétique avec Hydro-Québec Distribution pour permettre d'améliorer la participation de la clientèle biénergie aux mesures d'efficacité énergétique ?

Réponse : Non. À court terme, Énergir a consacré ses efforts à développer l'offre de subvention pour la biénergie en collaboration avec Hydro-Québec et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et à simplifier l'expérience client par le traitement des demandes par un agrégateur, rôle qui sera joué par Énergir (note 2 omise). Énergir demeure cependant ouverte à collaborer avec Hydro-Québec pour améliorer son offre en efficacité énergétique.»⁵

Le GRAME n'entend pas proposer un nouveau programme et son intervention se limitera à faire le suivi de l'état d'avancement des discussions entre les deux distributeurs. Bien qu'aucun programme conjoint visant la biénergie ne soit présentement proposé par Énergir dans le cadre de son PGEÉ, le GRAME souhaite avoir l'opportunité de formuler une recommandation à la Régie quant à l'importance d'en déployer rapidement.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Philip Thibodeau, pour Énergir

⁴ R-4213-2022, phase 2, [A-0072](#), N.s. 8 septembre 2023, p. 176, R. 175, M. Pouliot (notre souligné)

⁵ R-4213-2022, phase 2, [B-0176](#), Énergir-T, doc. 6, p. 12, R. 3.5 (notre souligné)